

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 120

20 janvier 2009

### SOMMAIRE

Anwolux s. à r.l. ....	5716	Holbourg Holding S.A. ....	5715
Argos Soditic Partners S.A. ....	5744	Holbourg S.A. ....	5715
Beka Group SPF S.A. ....	5723	immo heima - luxinterassurances plus -	
Bijoux Holding S.A. ....	5760	agence d'assurances S.à r.l. ....	5714
Bio Energy International S.A. ....	5744	Immopro A. Feidt S.à r.l. ....	5715
Biomass Investments S.A. ....	5716	Intercom S.à r.l. ....	5716
Broad Development S.A. ....	5717	Jaffna Investments S.A. ....	5758
Capet S.A. ....	5757	Kyra Investissements S.à.r.l. ....	5722
Carmax S.A. ....	5760	Lindau Investments S.A. ....	5757
CCEEP Investment 1 S.à r.l. ....	5752	LPDM Development S.A. ....	5753
Celerity S.A. ....	5760	L-Travaux Sàrl ....	5715
Chassis Holding S.à r.l. ....	5744	Mocapa S.A. ....	5757
Compagnie Financière et d'Investisse-		MTI Investimenti S.A. ....	5722
ments Chimiques S.A. ....	5744	Omega Lux Invest s.à r.l. ....	5717
DB Phoebus Lux S.à r.l. ....	5716	Paraplus Holding S.A. ....	5743
Dunedin S.A. ....	5724	Prudential Phoebus Lux S.à r.l. ....	5716
Electro Maintenance Systems S.A. ....	5722	Reeagle S.A. ....	5748
Erache Investment S.A. ....	5714	Reeagle S.à r.l. ....	5748
EU Inv. S.A. ....	5717	Rifi Holding S.A. ....	5719
Faro International S.A. ....	5714	Rubus International S.à r.l. ....	5748
Findata S.A. ....	5715	Rütgers HoldCo S.à r.l. ....	5759
Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A. ....	5722	Semarra S.A. ....	5752
Global Conferencing Services S.à r.l. ....	5734	Sonterra Finance S.à.r.l. ....	5723
H2O Spring Water S.A. ....	5717	Thetys Holding S.A. ....	5746
Hammo GmbH ....	5724	Trucknology S.A. ....	5733
Hammo GmbH ....	5724	Vogue Invest S.A. ....	5745
Helbra Investments S.A. ....	5758	Vontobel Europe S.A. ....	5745
HIC Group International Luxembourg ...	5733	Winchester Square Holdings S.à.r.l. ....	5725

**Faro International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 70.858.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société FARO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, conclue en date du 23 avril 2002, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003474/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08705. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**immo heima - luxinterassurances plus - agence d'assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 107.671.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009003483/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06420. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Erache Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.387.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-François CORDEMANS, administrateur. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

- Monsieur David PASCIO, employé privé, demeurant à 30, rue du Village Suisse, CH-1205 Genève est nommé avec effet au 14 novembre 2008 en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Vicente CILETTI démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010. La cooptation de Monsieur David PASCIO sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

ERACHE INVESTMENT S.A.

M. CLERGEAU / J.-F. CORDEMANS

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009003605/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07073. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Findata S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 120.323.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société FINDATA S.A., société anonyme, conclue en date du 17 janvier 2007, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003472/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Immopro A. Feidt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7640 Christnach, 5, rue du Mullerthal.

R.C.S. Luxembourg B 104.986.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003484/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**L-Travaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 134, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.598.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003489/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Holbourg S.A., Société Anonyme,****(anc. Holbourg Holding S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.781.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009003611/206/13.

(090000140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Intercom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 16.082.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003486/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Biomass Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 103.291.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société BIOMASS INVESTMENTS S.A., société anonyme, conclue en date du 6 octobre 2004, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003488/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Prudential Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DB Phoebus Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.098.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°53567 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009003613/211/13.

(090000650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Anwolux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 18.037.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003496/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Broad Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 88.224.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003502/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11073. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**H2O Spring Water S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 107.490.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 8 décembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009003571/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09275. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**EU Inv. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 129.818.

**EXTRAIT**

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société EU INV. S.A., société anonyme, conclue en date du 9 août 2007, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003494/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08730. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Omega Lux Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 113.092.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Hugo CRAPS, administrateur de société, né à Overijse (Belgique) le 20 mai 1947, demeurant à B-3120 Tremelo, Veldonkstraat, 122A,

détenteur de quatre cents (400) parts sociales.

2.- Madame Marlène VAN GENECHTEN, employée privée, née à Leuven (Belgique) le 13 octobre 1955, demeurant à B-3120 Tremelo, Veldonkstraat, 122A,

détenrice de cent (100) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUXEMBOURG CARS, s.à r.l." (numéro d'identité 2005 24 40 360), avec siège social à L-1940 Luxembourg, 486A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.092, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 643 du 29 mars 2006,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *I. - Cessions de parts sociales*

A) Suivant cession de parts sociales contenue dans un acte sous seing privé daté du 15 septembre 2008, Monsieur Gerard Anton VAN LEEST, administrateur de société, né à Delft (Pays-Bas) le 16 mai 1960, demeurant à NL-6741 KL Lunteren, 50, Molenweg a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Hugo CRAPS, préqualifié sub 1.-, ce acceptant, quatre cents (400) parts sociales de la prédite société "LUXEMBOURG CARS, s.à r.l.".

B) Suivant cession de parts sociales sous seing privé contenue dans le prédit acte sous seing privé daté du 15 septembre 2008, Monsieur Ronald Aldert Aris SCHAAPHOK, employé privé, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 6 mai 1953, demeurant à L-8383 Kehlen, 7, Cité Beichel a cédé sous les garanties de droit à Madame Marlène VAN GENECHTEN, préqualifiée sub 2.-, ce acceptant, cent (100) parts sociales de la prédite société "LUXEMBOURG CARS, s.à r.l.".

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 15 septembre 2008. Les cessionnaires participeront aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

Le prédit acte sous seing privé daté du 15 septembre 2008, contenant les deux cessions de parts sociales susvisées, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Hugo CRAPS, préqualifié, quatre cents parts sociales . . . . .	400
2) Madame Marlène VAN GENECHTEN, préqualifiée, cent parts sociales . . . . .	100
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

#### *II. - Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite Monsieur Hugo CRAPS et Madame Marlène VAN GENECHTEN, seuls associés de la société "LUXEMBOURG CARS, s.à r.l.", ont pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de LUXEMBOURG CARS, s.à r.l." en "OMEGA LUX INVEST s. à r.l.".

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de "OMEGA LUX INVEST s. à r.l.".

##### *Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 486A, route de Longwy, à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Pétange."

##### *Troisième résolution*

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>** . La société a pour objet le conseil en management."

##### *Quatrième résolution*

Les associés décident de révoquer Monsieur Ronald Aldert Aris SCHAAPHOK, préqualifié, comme gérant unique de la société et lui donnent décharge de sa fonction.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée:

- a) en qualité de gérante technique de la société, Madame Marlène VAN GENECHTEN, préqualifiée;
- b) en qualité de gérant administratif de la société, Monsieur Hugo CRAPS, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la gérante technique soit par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CRAPS, VAN GENECHTEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3611. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009004226/236/79.

(090001128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Rifi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.195.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "RIFI HOLDING S.A.", (the "Company"), with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 112 195, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, on November 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 458 of March 2, 2006; whose articles of association have been amended by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on December 28, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 829 of May 9, 2007.

The meeting is presided by Mrs. Isabel DIAS, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs. Corinne PETIT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

That the agenda of the meeting is the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine euro and twenty cents (EUR 399,999.20.-) in order to increase it from its current amount of two hundred thousand euro and eighty four cents (EUR 200,000.84.-) to six hundred thousand euro and four cents (EUR 600,000.04.-) through the issue of three hundred twenty- two thousand five hundred eighty (322,580) shares with a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24.-) each.

2. Subscription and payment;

3. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation further to the above resolutions;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholder, present or represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the present shareholder, the proxy of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that the shareholder, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and twenty cents (EUR 399,999.20.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thousand euro and eighty-four cents (EUR 200,000.84.-) to six hundred thousand euro and four cents (EUR 600,000.04.-) by the issue of three hundred twenty-two thousand five hundred eighty (322,580) new shares having a par value of one euro and twenty-four cents (EUR 1.24.-) each.

*Second resolution*

*Intervention - subscription - Payment*

Thereupon the public limited liability company WORRUS HOLDING S.A., with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, represented by Mrs. Isabel DIAS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to three hundred twenty-two thousand five hundred eighty (322,580) new shares with a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24.-), and fully paid up in cash so that the total amount of three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and twenty cents (EUR 399,999.20.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

*Third resolution*

According to the above resolutions, it has been resolved to amend the Company's Articles of Incorporation, and more specifically first paragraph of Article 5, as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital shall be six hundred thousand euro and four cents (EUR 600,000.04.-) divided into four hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-one (483,871) shares of one euro twenty-four cents (EUR 1.24.-) each.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand eight hundred euros (EUR 3.800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, all of whom are known to the notary, the said party appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mil huit, le dix-sept décembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RIFI HOLDING S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112 195, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 02 mars 2006 dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 28 décembre 2006, publiés au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 829 du 9 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt cents (EUR 399.999,20.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euro et quatre-vingt-quatre cents (EUR 200.000,84.-) à six cent mille euros et quatre cents (EUR 600.000,04.-) par l'émission de trois cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt (322.580) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24.-) chacune.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

4.- Divers.

B) Que l'actionnaire, présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui-même, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire présent, les mandataires de la partie représentée, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt cents (EUR 399.999,20.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 200.000,84.-) à six cent mille euros et quatre cents (EUR 600.000,04.-) par l'émission de trois cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt (322.580) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24.-) chacune.

*Deuxième résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite, la société anonyme WORRUS HOLDING S.A., représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Madame Isabel DIAS, prémentionnée, a déclaré souscrire à trois cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt (322.580) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24.-) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt cents (EUR 399.999,20.-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

En accord avec les résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier les statuts de la Société, et plus spécialement le premier paragraphe de l'article 5, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent mille euros et quatre cents (EUR 600.000,04.-) divisé en quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante et onze(483.871) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1.24.-) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille huit cents euros (EUR 3.800.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.  
Signé: I. Dias, C. Petit, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52111. Reçu deux mille euros. Eur 0,50% = 2.000.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société,

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004206/5770/146.

(090001254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**MTI Investimenti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.643.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009004013/206/12.

(090000642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Electro Maintenance Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 133.122.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009004006/206/12.

(090000130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 15.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009003995/239/12.

(090000498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Kyra Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 72.975.

EXTRAIT

En date du 27 novembre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009003959/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Sonterra Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.149.

—  
EXTRAIT

En date du 3 décembre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Kohnen & Associés, avec siège social au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, est élue commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009003956/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Beka Group SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.300.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 09.12.2008*

Die Mandate der Verwaltungsräte

- Frau Tania FERNANDES, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxemburg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsratsmitglied;

- Frau Anne HUBERLAND, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxemburg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsratsmitglied;

- Frau Nicole REINERT, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxemburg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsratsmitglied,

und des Abschlussprüfers Euro Associates S.A., mit Sitz in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, wurden für die Dauer von sechs Jahren verlängert. Sie enden anlässlich der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

Es wird weiterhin festgestellt, dass sich die Anschriften der o.g. Verwaltungsratsmitglieder sowie des Abschlussprüfers Euro Associates S.A. seit dem 01.10.2008 wie vorgenannt geändert haben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 09.12.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2009003955/1051/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Hammo GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.000.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 5 novembre 2008*

Les démissions de Monsieur Hans Örjan SÖDERLUND et de Madame Christina Marianne SÖDERLUND, gérants de catégorie A, sont acceptées.

Est nommée gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Mimmi Carolina SÖDERLUND, demeurant à Esplanaden 6 mz, 1263 Copenhague, Danemark.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009003966/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Hammo GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.000.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 6 novembre 2008 que:

Monsieur Hans Örjan SÖDERLUND, demeurant à Fyrvägen 30, 23940 Falsterbo, Suède a cédé 600 parts sociales qu'il détenait dans la société HAMMO GmbH ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle et que Madame Christina Marianne SÖDERLUND, demeurant à Fyrvägen 30, 23940 Falsterbo, Suède a cédé 200 parts sociales qu'elle détenait dans la société HAMMO GmbH ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle à Mademoiselle Mimmi Carolina SÖDERLUND, demeurant à Esplanaden 6 mz, 1263 Copenhague, Danemark.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société HAMMO GmbH en date du 21 novembre 2008 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société HAMMO GmbH est désormais détenu comme suit:

Mademoiselle Mimmi Carolina SÖDERLUND, demeurant à Esplanaden 6 mz, 1263 Copenhague, Danemark: 800 parts sociales.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009003965/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Dunedin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.433.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 décembre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009003967/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.513.

In the year two thousand eight, on the twenty eighth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, R.C.S.Luxembourg number B 78 513, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 26, 2001, Nr 307. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 18, 2008, not yet published.

The meeting is opened at 1 o'clock pm, with Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the fifty six million three hundred fifty four thousand two hundred and thirty six (56,354,236) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Proposal to convert 1 (one) class D share into 1 (one) class A share.

2. Proposal to reduce the nominal value of the class A shares from EUR 100 (one hundred euros) per share to EUR 5.- (five euros) per share and to transfer the balance of EUR 95.- (ninety five euros) per share to a share premium account. Following the reduction in nominal value of the A shares, the Company's share capital will be EUR 281,771,180.- (two hundred and eighty one million seven hundred and seventy one thousand one hundred and eighty euros).

3. Proposal to convert 477,500 (four hundred and seventy seven thousand five hundred) of the existing class A shares into 477,500 (four hundred and seventy seven thousand five hundred) cumulative redeemable preference shares with certain rights and features set out in the proposed resolutions in items 5, 6 and 7 on this agenda.

4. Proposal to amend article 6 of the Company's article of association (the "Articles") to read as follows:

"The capital is set at EUR 281,771,180.- (two hundred and eighty one million seven hundred and seventy one thousand one hundred and eighty euros) divided into 55,876,736 (fifty five million eight hundred and seventy six thousand seven hundred and thirty six) class A shares and 477,500 (four hundred and seventy seven thousand five hundred) cumulative redeemable Preference Shares (the "Preference Shares") of a par value of EUR 5.- (five euros) each".

5. Proposal to amend article 17 of the Articles to read as follows:

"The gross profits of the Company stated in the annual or interim accounts, after the deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The distributable profit remaining after the allocation to the legal reserve is available for distribution to the class A shareholders and the Preference Share holders in the form and manner as set out below.

1. The Preference Share holders shall be entitled to a rate of return per Preference Share calculated on a daily basis of LIBOR + 0.50% on a daily principal amount of £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) less any Special Dividend previously paid in accordance with article 17.2.b. below.

2. Provided that distributable profits are available and subject to the discretion of the shareholders exercised at any time, the Preference Share holders shall be entitled to the following distributions (the "Preferential Dividends"):

a. a single non-cumulative special dividend (the "Special Dividend") per Preference Share no greater than £84.90 (eighty four pounds and ninety pence); and

b. a fixed cumulative preferential dividend (the "General Preferential Dividend") calculated on a daily basis per each Preference Share:

i. for the period prior to (and including the date of) the making of any Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) per year; and

ii. for the period after the making of any Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) less the amount of the Special Dividend per Preference Share paid by the Company per year.

For the purpose of this article,

3. LIBOR shall mean the 12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling set at the date of issue of the cumulative redeemable Preference Shares and annually thereafter on the anniversary of the date of issue.

4. The General Preferential Dividend is payable annually in arrears in one instalment on the anniversary of the date of issue (or if not a business day, on the first business day thereafter) (the "fixed dividend date").

5. The Preferential Dividends are payable in priority to a payment of a dividend to the holders of any other class of share.

6. Other than as described in article 17.2, the Preference Shares do not confer a further right to participate in the profits of the Company.

7. Following the distributions to the holders of the Preference Shares, the balance of distributable profits shall accrue to the holders of class A shares.

8. Distributions shall be made payable at the Company's office at the date at which they are declared, unless the resolution states another place or date.

9. The EUR equivalent of the principal amount of £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) at the date of 28 October 2008 using the exchange rate of 1.- GBP for 1.2498 EUR is EUR 111.11 (one hundred and eleven euros and eleven cents). All amounts payable in respect of the Preference Shares will be calculated in and paid in Sterling."

6. Proposal to amend article 18 of the Articles to read as follows:

"At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

a. After payment of debts, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied in repaying to the holder of each Preference Share the following amounts, in priority to a repayment to the holders of any other class of share:

i. the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., and not paid;

ii. the amount of any accrued but unpaid General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of commencement of the winding up to be payable whether or not the General Preferential Dividend has been declared; and

iii. £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) less the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2. a., per Preference Share.

b. The Preference Shares do not confer a further right to participate in the assets of the Company available for distribution among the shareholders or a right to the share premium.

c. The balance shall accrue to the holders of class A shares."

7. Proposal to add to the Articles a new article 19 so as to read as follows:

1. Subject to the provisions of this Article and the prior approval by the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital at a shareholders meeting, the Company may redeem the Preference Shares by serving notice to the holders of such Preference Shares.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may be distributed by virtue of the law or of these Articles.

2. The Company has the right to redeem all or some of the Preference Shares outstanding at any time.

3. The redemption moneys payable on each Preference Share are the total of:

a. the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., and not paid;

b. the amount of any accrued but unpaid General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of redemption, to be payable whether or not the General Preferential Dividend has been declared; and

c. £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) less the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per Preference Share.

4. Holders of the Preference Shares to be redeemed will be given not less than four weeks' notice. The notice shall specify the number of Preference Shares to be redeemed and the date fixed for redemption (the "Redemption Date").

5. If the Company has not redeemed all the Preference Shares prior to the third anniversary of the date of their issue, the remainder of such shares must either be redeemed by such aforementioned date or, alternatively, at a date mutually agreed between the Company and the holders thereof

6. On the Redemption Date the Company shall pay redemption moneys due to the holder of Preference Shares upon presentation of an updated Trade Registry Excerpt.

7. The redemption moneys shall be paid to the holder on the Redemption Date (or if not a business day, on the first business day thereafter).

8. Proposal to renumber the original Article 19 as Article 20.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to convert 1 (one) existing class D share into 1 (one) class A share.

*Second resolution*

The meeting decided to reduce the nominal value of the class A shares from EUR 100 (one hundred euros) per share to EUR 5.- (five euros) per share and to transfer the balance of EUR 95.- (ninety five euros) per share to a share premium account. Following the reduction in nominal value the Company's share capital will be EUR 281,771,180.- (two hundred and eighty one million seven hundred and seventy one thousand one hundred and eighty euros).

*Third resolution*

The meeting resolved to convert 477,500 (four hundred and seventy seven thousand five hundred) of the existing class A shares into 477,500 (four hundred and seventy seven thousand five hundred) cumulative redeemable preference shares with certain rights and features set out in the resolutions 5, 6 and 7.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to amend article 6 of the Company's article of association (the "Articles") to read as follows:

"The capital is set at EUR 281,771,180.- (two hundred and eighty one million seven hundred and seventy one thousand one hundred and eighty euros) divided into 55,876,736 (fifty five million eight hundred and seventy six thousand seven hundred and thirty six) class A shares and 477,500 (four hundred and seventy seven thousand five hundred cumulative redeemable Preference Shares (the "Preference Shares") of a par value of EUR 5.- (five euros) each".

*Fifth resolution:*

The meeting resolved to amend article 17 of the Articles to read as follows:

"The gross profits of the Company stated in the annual or interim accounts, after the deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The distributable profit remaining after the allocation to the legal reserve is available for distribution to the class A shareholders and the Preference Share holders in the form and manner as set out below.

1. The Preference Share holders shall be entitled to a rate of return per Preference Share calculated on a daily basis of LIBOR + 0.50% on a daily principal amount of £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) less any Special Dividend previously paid in accordance with article 17.2.b. below.

2. Provided that distributable profits are available and subject to the discretion of the shareholders exercised at any time, the Preference Share holders shall be entitled to the following distributions (the "Preferential Dividends"):

a. a single non-cumulative special dividend (the "Special Dividend") per Preference Share no greater than £84.90 (eighty four pounds and ninety pence); and

b. a fixed cumulative preferential dividend (the "General Preferential Dividend") calculated on a daily basis per each Preference Share:

i. for the period prior to (and including the date of) the making of any Special Dividend in accordance with article 17.2.a, an amount equal to LIBOR + 0.50% of £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) per year; and

ii. for the period after the making of any Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) less the amount of the Special Dividend per Preference Share paid by the Company per year,

For the purpose of this article,

3. LIBOR shall mean the 12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling set at the date of issue of the cumulative redeemable Preference Shares and annually thereafter on the anniversary of the date of issue.

4. The General Preferential Dividend is payable annually in arrears in one instalment on the anniversary of the date of issue (or if not a business day, on the first business day thereafter) (the "fixed dividend date").

5. The Preferential Dividends are payable in priority to a payment of a dividend to the holders of any other class of share.

6. Other than as described in article 17.4.2, the Preference Shares do not confer a further right to participate in the profits of the Company.

7. Following the distributions to the holders of the Preference Shares, the balance of distributable profits shall accrue to the holders of class A shares.

8. Distributions shall be made payable at the Company's office at the date at which they are declared, unless the resolution states another place or date.

9. The EUR equivalent of the principal amount of £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) at the date of 28 October 2008 using the exchange rate of 1.- GBP for 1.2498 EUR is EUR 111.11 (one hundred and eleven euros and eleven cents). All amounts payable in respect of the Preference Shares will be calculated in and paid in Sterling."

*Sixth resolution*

The meeting resolved to amend article 18 of the Articles to read as follows:

"At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

a. After payment of debts, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied in repaying to the holder of each Preference Share the following amounts, in priority to a repayment to the holders of any other class of share:

i. the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., and not paid;

ii. the amount of any accrued but unpaid General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of commencement of the winding up to be payable whether or not the General Preferential Dividend has been declared; and

iii. £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) less the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per Preference Share.

b. The Preference Shares do not confer a further right to participate in the assets of the Company available for distribution among the shareholders or a right to the share premium.

c. The balance shall accrue to the holders of class A shares."

*Seventh resolution*

The meeting resolved to add to the Articles a new article 19 so as to read as follows:

"1. Subject to the provisions of this Article and the prior approval by the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital at a shareholders meeting, the Company may redeem the Preference Shares by serving notice to the holders of such Preference Shares.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may be distributed by virtue of the law or of these Articles.

2. The Company has the right to redeem all or some of the Preference Shares outstanding at any time.

3. The redemption moneys payable on each Preference Share are the total of:

a. the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2. a., and not paid;

b. the amount of any accrued but unpaid General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of redemption, to be payable whether or not the General Preferential Dividend has been declared; and

c. £88.90 (eighty eight pounds and ninety pence) less the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per Preference Share.

4. Holders of the Preference Shares to be redeemed will be given not less than four weeks' notice. The notice shall specify the number of Preference Shares to be redeemed and the date fixed for redemption (the "Redemption Date").

5. If the Company has not redeemed all the Preference Shares prior to the third anniversary of the date of their issue, the remainder of such shares must either be redeemed by such aforementioned date or, alternatively, at a date mutually agreed between the Company and the holders thereof.

6. On the Redemption Date the Company shall pay redemption moneys due to the holder of Preference Shares presenting either a notarial or private deed providing proof of ownership of shares in the Company as well as the minutes of any required shareholders' meeting authorising a share transfer.

7. The redemption moneys shall be paid to the holder on the Redemption Date (or if not a business day, on the first business day thereafter).

*Eighth resolution*

The meeting resolved to re-number the original Article 19 as Article 20.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (ci-après "la Société"), établie et ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg ? B 78 513, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 26 avril 2001, N ° 307. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2008, non encore publié.

La séance est ouverte à 13 heures et présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les soixante cinquante six millions trois cent cinquante quatre mille deux cent trente six (56.354.236) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Proposition de convertir 1 (une) part sociale existante de classe D en part sociale de classe A.

2. Proposition de réduire la valeur nominale des parts sociales de classe A de 100,- EUR (cent euros) par part sociale à 5,- EUR (cinq euros) et de transférer le solde de 95,- EUR (quatre-vingt-quinze euros) par part sociale à un compte spécial "Prime d'émission".

En conséquence de la réduction de la valeur nominale des parts sociales de classe A, le capital social de la société est fixé à 281.771.180,- EUR (deux cent quatre-vingt-un millions sept cent soixante et onze mille cent quatre-vingt euros).

3. Proposition de convertir 477.500 (quatre cent soixante-dix sept mille cinq cents) parts sociales de classe A en 477.500 (quatre cent soixante-dix sept mille cinq cents) parts sociales privilégiées cumulatives et rachetables jouissant des droits plus amplement décrits dans les propositions de résolutions 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la société (les "Statuts") en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 281.771.180 EUR (deux cent quatre-vingt-un millions sept cent soixante et onze mille cent quatre-vingts euros) divisé en 55,876.736 (cinquante-cinq millions huit cent soixante-seize mille sept cent trente-six) parts sociales de classe A et 477.500 (quatre cent soixante-dix sept mille cinq cents) Parts Privilégiées cumulatives et rachetables (les "Parts Privilégiées") d'une valeur nominale de 5 EUR (cinq euros) chacune."

5. Proposition de modification de l'article 17 des Statuts en vue de lui donner la teneur "Le bénéfice brut de la Société tel qu'il résulte des comptes annuels ou intermédiaires, après déduction des frais généraux, des amortissements et frais, représente le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le bénéfice restant après allocation à la réserve légale est disponible pour distribution aux associés de classe A et aux détenteurs de Parts Privilégiées dans la forme et de la manière décrite ci-dessous.

1. Les détenteurs de Parts Privilégiées auront droit à un intérêt par Part Privilégiée calculé sur une base journalière de (LIBOR + 0.50 %) sur un montant principal journalier de GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence), déduction faite du Dividende Spécial préalablement payé, comme stipulé à l'article 17.2.b ci-dessous.

2. A condition que des bénéfices distribuables soient disponibles et sous réserve de l'approbation des actionnaires, les détenteurs de Parts Privilégiées auront droit aux distributions suivantes (les "Dividendes Préférentiels"):

a. un dividende spécial non-cumulatif (le "Dividende Spécial") par Part Privilégiée qui ne dépassera pas GBP 84,90 (quatre-vingt-quatre Livres Sterling et quatre vingt-dix pence); et

b. un dividende préférentiel cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Général") calculé sur une base journalière pour chaque Part privilégiée:

i. pour la période précédant (et incluant la date de) l'allocation de tout Dividende Spécial conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de GBP 88,90 (quatre-vingt huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence) par an; et

ii. pour la période suivant l'allocation de tout Dividende Spécial conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence) déduction faite du montant du Dividende Spécial par Part Privilégiée payé par la Société annuellement.

Pour les besoins du présent article,

3. LIBOR signifiera le "12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling" à la date d'émission des Parts Privilégiées et annuellement ensuite à la date anniversaire de l'émission.

4. Le Dividende Préférentiel Général est payable annuellement, de façon rétroactive, en un seul versement à la date anniversaire de l'émission (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit) (la "date fixe du dividende").

5. Les Dividendes Préférentiels sont payables par priorité au paiement d'un dividende aux détenteurs de toutes autres classes de parts sociales.

6. Sauf ce qui décrit à l'article 17.2., les Parts Privilégiées ne confèrent pas d'autre droit à participer aux bénéfices de la Société.

7. Après les distributions aux détenteurs de Parts Privilégiées, le solde des profits distribuables bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A.

8. Les distributions seront payables au siège de la Société à la date à laquelle elles seront déclarées, à moins que la résolution ne fixe un autre endroit ou une autre date.

9. L'équivalent en euros du montant principal de GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence) à la date du 28 octobre 2008, sur base du taux de change de GBP 1,- pour EUR 1,2498 est de EUR 111,11 (cent onze euros et onze cents). Tous les montants payés en relation avec les Parts Privilégiées seront calculés et payés en Livres Sterling."

6. Proposition de modification de l'article 18 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

a. Après le paiement des dettes, les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés seront utilisés pour le remboursement aux détenteurs de chaque Part Privilégiée, en priorité à un remboursement aux détenteurs d'une autre classe de parts sociales comme suit:

i. le montant de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;

ii. le montant de tout Dividende Préférentiel Général échü mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la date du début de la liquidation, payable que le Dividende Préférentiel Général ait été effectivement déclaré ou non; et

iii. GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée.

b. Les Parts Privilégiées ne confèrent pas d'autre droit de recevoir les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés ou un droit à la prime d'émission.

c. Le solde bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A."

7. Proposition d'insertion d'un nouvel article 19 des Statuts ayant la teneur suivante:

1. Sous réserve des stipulations de cet article et de l'approbation préalable par les associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, la Société peut racheter les Parts Privilégiées moyennant un avis aux détenteurs de telles Parts Privilégiées.

Le rachat ne peut pas avoir pour effet de réduire les actifs nets de la Société au-dessous de la somme du capital social souscrit et des réserves distribuables en vertu de la loi ou des Statuts.

2. La Société a le droit de racheter tout ou partie des Parts Privilégiées émises à tout moment.

3. Les montants de rachat payables pour chaque Part Privilégiée sont le total de:

a. la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;

b. la somme de tout Dividende Préférentiel Général échü mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la date de rachat, payable que le Dividende Préférentiel Général ait été effectivement déclaré ou non; et

c. GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée.

4. Les détenteurs des Parts Privilégiées à racheter recevront un avis au moins quatre semaines à l'avance. L'avis spécifiera le nombre de Parts Privilégiées à racheter et la date fixée pour le rachat (la "Date de Rachat").

5. Si la Société n'a pas racheté toutes les Parts Privilégiées avant le troisième anniversaire de la date de leur émission, le solde de ces parts doit être racheté ou bien endéans ce délai ou bien à une date convenue entre la Société et les détenteurs.

6. A la Date de Rachat, la Société payera les montants correspondant au rachat aux détenteurs de Parts Privilégiées sur présentation d'un extrait à jour du Registre de Commerce et des Sociétés.

7. Les montants du rachat seront payés aux détenteurs à la Date de Rachat (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit).

8. Proposition de renumérotation de l'article 19 en Article 20.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir 1 (une) part sociale existante de classe D en part sociale de classe A.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de classe A de 100,- EUR (cent euros) par part sociale à 5,- EUR (cinq euros) et de transférer le solde de 95,- EUR (quatre vingt quinze euros) par part sociale à un compte spécial "Prime d'émission".

En conséquence de la réduction de la valeur nominale des parts sociales de classe A, le capital social de la société est fixé à 281.771.180,- EUR (deux cent quatre-vingt un millions sept cent soixante et onze mille cent quatre-vingts euros).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir 477.500 (quatre cent soixante-dix sept mille cinq cents) parts sociales de classe A en 477.500 (quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cents) parts sociales privilégiées cumulatives et rachetables jouissant des droits décrits dans les résolutions suivantes 5, 6 et 7.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société (les "Statuts") en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 281.771.180 EUR (deux cent quatre-vingt-un millions sept cent soixante et onze mille cent quatre-vingts euros) divisé en 55.868.443 (cinquante-cinq millions huit cent soixante-huit mille quatre cent quatre-trois) parts sociales de classe A et 477.500 (quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cents) Parts Privilégiés cumulatives et rachetables (les "Parts Privilégiées") d'une valeur nominale de 5 EUR (cinq euros) chacune."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le bénéfice brut de la Société tel qu'indiqué dans les comptes annuels ou intermédiaires, après déduction des frais généraux, des amortissements et frais, représente le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le bénéfice restant après allocation à la réserve légale est disponible pour distribution aux associés de classe A et aux détenteurs de Parts Privilégiées dans la forme et de la manière décrite ci-dessous.

1. Les détenteurs de Parts Privilégiées auront droit à un intérêt par Part Privilégiée calculé sur une base journalière de LIBOR + 0.50 % sur un montant principal journalier de GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence), déduction faite du Dividende Spécial préalablement payé, comme stipulé à l'article 17.2.b ci-dessous.

2. A condition que des bénéfices distribuables soient disponibles et sous réserve de l'approbation des actionnaires, les détenteurs de Parts Privilégiées auront droit aux distributions suivantes (les "Dividendes Préférentiels"):

a. un dividende spécial non-cumulatif (le "Dividende Spécial") par Part Privilégiée qui ne dépassera pas GBP 84,90 (quatre-vingt-quatre Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence); et

b. un dividende préférentiel cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Général") calculé sur une base journalière pour chaque Part privilégiée:

i. pour la période précédant (et incluant la date de) l'allocation de tout Dividende Spécial conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence) par an; et

ii. pour la période suivant l'allocation de tout Dividende Spécial conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence) déduction faite du montant du Dividende Spécial par Part Privilégiée payé par la Société annuellement.

Pour les besoins du présent article,

3. LIBOR signifiera le "12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling" à la date d'émission des Parts Privilégiées cumulatives et rachetables et annuellement ensuite à la date anniversaire de l'émission.

4. Le Dividende Préférentiel Général est payable annuellement en arrérages en un seul versement à la date anniversaire de l'émission (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit) (la "date fixe du dividende").

5. Les Dividendes Préférentiels sont payables par priorité au paiement d'un dividende aux détenteurs de toutes autres classes de parts sociales.

6. Sauf ce qui décrit à l'article 17.4.2., les Parts Sociales Privilégiées ne confèrent pas d'autre droit à participer aux bénéfices de la Société.

7. Après les distributions aux détenteurs de Parts Privilégiées, le solde de profits distribuables bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A.

8. Les distributions seront payables au siège de la Société à la date à laquelle elles seront déclarées, à moins que la résolution ne fixe un autre endroit ou une autre date.

9. L'équivalent en euros du montant principal de GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence) à la date du 28 octobre 2008, sur base du taux de change de GBP 1,- pour EUR 1,2498 est de EUR 111,11 (cent onze euros et onze cents). Tous les montants payés en relation avec les Parts Privilégiées seront calculés et payés en Livres Sterling."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier de l'article 18 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

a. Après le paiement des dettes, les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés seront utilisés pour le remboursement aux détenteurs de chaque Part Privilégiée, en priorité à un remboursement aux détenteurs d'une autre classe de parts sociales comme suit:

- i. le montant de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;
- ii. le montant de tout Dividende Préférentiel Général échü mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la date de début de la liquidation, payable que le Dividende Préférentiel Général a été effectivement déclaré ou non; et
- iii. GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée.

b. Les Parts Privilégiées ne confèrent pas d'autre droit de recevoir les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés ni un droit à la prime d'émission.

c. Le solde bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A."

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 19 des Statuts ayant la teneur suivante:

"1. Sous réserve des stipulations de cet article et de l'approbation préalable par les associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, la Société peut racheter les Parts Privilégiées moyennant un avis aux détenteurs de telles Parts Privilégiées.

Le rachat ne peut pas avoir pour effet de réduire les actifs nets de la Société au-dessous de la somme du capital social souscrit et des réserves qui peuvent être distribuables en vertu de la loi ou des Statuts.

2. La Société a le droit de racheter tout ou partie des Parts Privilégiées émises à tout moment.

3. Les montants du rachat payables pour chaque Part Privilégiée sont le total de:

- a. la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;
- b. la somme de tout Dividende Préférentiel Général échü mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la date de rachat, payable que le Dividende Préférentiel Général ait été effectivement déclaré ou non; et
- c. GBP 88,90 (quatre-vingt-huit Livres Sterling et quatre vingt-dix pence), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée.

4. Les détenteurs des Parts Privilégiées à racheter recevront un avis au moins quatre semaines à l'avance. L'avis spécifiera nombre de Parts Privilégiées à racheter et la date fixée pour le rachat (la "Date de Rachat").

5. Si la Société n'a pas racheté toutes les Parts Privilégiées avant le troisième anniversaire de la date de leur émission, le solde de ces parts doit être racheté ou bien endéans ce délai ou bien à une date convenue entre la Société et les détenteurs.

6. A la Date de Rachat, la Société payera les montants correspondant au rachat aux détenteurs de Parts Privilégiées sur présentation d'un extrait à jour du Registre de Commerce et des Sociétés.

7. Les montants du rachat seront payés aux détenteurs à la Date de Rachat (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit).

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'article 19 en Article 20.

5733

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoay, S. Silvestro, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2008 LAC/2008/44214: Reçu € 12,- ( douze euro).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004164/211/445.

(090000729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**HIC Group International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.744.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 3 décembre 2008*

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mr. Rudolf JAGERSBACHER, Vice President Benelux Israel & Nordic, with address at Avenue Louise 71, 1050 Bruxelles, Belgique;

- Mr. William Steven STANDEFER, Senior Vice President Tax, with address at Civic Centre Drive 9336, Beverly Hills, California CA 90210, United States of America;

- Mr. Philippe OISELAY, Regional Director of Finance, with address at Avenue François Sebrechts 48, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Belgique;

- Mr. David THOMPSON, Accountant, with address at Victoria Drive 875, Pasadena, California CA 91104, United States of America.

En remplacement de Madame Madeleine KLEINER et Monsieur Robert LAFORGIA, gérants démissionnaires.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009003970/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Trucknology S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.292.

*Extrait de la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 16 décembre 2008*

Il a été décidé de nommer KPMG Audit, domiciliée à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Luxembourg, et enregistrée sous le numéro B 103.590 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprise de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009004507/8548/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Global Conferencing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.737.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-three of December.

Before Us Maître Henri Beck notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Deloitte Touche Tohmatsu Services, Inc., a Delaware corporation (the United States of America), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, the City of Wilmington, County of New Castle, 19801 Delaware, the United States of America, and registered under the U.S. employer identification number 13-3086681, here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on December 15<sup>th</sup>, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is to provide organization services for conferences, seminars or colloquium. The Company is authorized to take any action necessary or desirable in furtherance of the foregoing purpose.

The Company may also acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such ownership interests. The Company may further borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Global Conferencing Services S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand, two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is

understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within

a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on June 1<sup>st</sup> and ends on May 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on May 31<sup>st</sup>, 2009.

### *Subscription – Payment*

All the one thousand, two hundred and fifty (1,250) shares have been subscribed by Deloitte Touche Tohmatsu Services, Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand seven hundred Euro (€ 1,700.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at 3.
2. Appoint the following persons as Company's managers:

#### *- Category A Managers:*

\* Mr Ashish Bali, born on August 2<sup>nd</sup>, 1956, in India, and having his professional address at 1633 Broadway, 36<sup>th</sup> floor, New York, NY 10019, the United States of America; and

\* Mr Philip Rotner, born on February 6, 1947, in Illinois, the United States of America, and having his professional address at 1633 Broadway, 36<sup>th</sup> floor, New York, NY 10019, the United States of America.

#### *- Category B Manager:*

\* Mrs Renée Fezzo Aakrann, born on April 3<sup>rd</sup>, 1960, in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, and having her professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Deloitte Touche Tohmatsu Services, Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, the City of Wilmington, County of New Castle, 19801 Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro suivant: «U.S. employer identification» 13-3086681, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de fournir des services relatifs à l'organisation de conférences, séminaires ou colloques. La Société est autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires ou souhaitables pour servir le présent objet.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra par ailleurs acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Global Conferencing Services S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille, cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par mille, deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement « Gérants de catégorie A » et « Gérants de catégorie B ».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juin et se termine le 31 mai de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mai 2009.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les mille, deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par Deloitte Touche Tohmatsu Services, Inc., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille, cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros (€ 1.700,-).

#### *Décisions de l'associée unique*

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à 3.
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

\* M. Ashish Bali, né le 2 août 1956, en Inde, et ayant son adresse professionnelle au 1633 Broadway, 36eme étage, New York, NY 10019, les Etats-Unis d'Amérique; et

\* M. Philip Rotner, né le 6 février 1947, en Illinois, les Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 1633 Broadway, 36eme étage, New York, NY 10019, les Etats-Unis d'Amérique.

- *Gérante de catégorie B:*

\* Mme Renée Fezzo Aakrann, née le 3 avril 1960, à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante la requiert de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1776. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00.- € à 0,50% = 62,50 €.

*Le Receveur (signé):* MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 30 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009004187/201/498.

(090000752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

#### **Paraplus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 111.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009003994/239/12.

(090000509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.479.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 décembre 2008, acte n°681 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320  
L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2009003997/208/16.

(090000469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Bio Energy International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.385.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 18 décembre 2008*

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Luca MODONESI datée du 16 décembre 2008 et après délibération, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003971/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10557. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Argos Soditic Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.717.

—  
*Extrait de la résolution du Conseil d'administration du 15 décembre 2008*

Monsieur Matteo CARLOTTI a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 13 novembre 2008. Le conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009003969/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10586. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Chassis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.856.

—  
Par résolution signée en date du 8 décembre 2008, les associés ont décidé d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de «Geschäftsführer» avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003964/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

—  
AUSZUG

Anlässlich der Generalversammlung vom 5. Dezember 2008 wurde beschlossen,  
- Herrn Dr. Martin Sieg Castagnola, mit beruflicher Adresse in Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich  
mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied bis zum 31. Dezember 2009 zu ernennen.  
Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. Dezember 2008.

Vontobel Europe S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009003953/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10223A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Vogue Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 39.536.

—  
L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

à Bertrange, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "VOGUE INVEST S.A.", (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39 536, constituée originellement sous la dénomination de "VOGUE INTERNATIONAL S.A.", suivant acte notarié du 22 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 323 du 28 juillet 1992.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné, daté du 16 septembre 2003, lequel acte fut publié au Mémorial, le 03 novembre 2003, sous le numéro 1147 et page 55 050.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article PREMIER (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa des statuts de la Société.

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

- Renouvellement du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2014.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

**Art. 9.** "L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi du commissaire aux comptes de la Société, tous encore en fonction, lesquels mandats respectifs se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société devant se tenir en 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, C. DE WAELE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15342. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004201/239/69.

(090001403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Thetys Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.141.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THETYS HOLDING S.A.", ayant son siège social à 3B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.141, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 20 mai 1995; la dernière modification des statuts a eu lieu sous seing privé en date du 2 avril 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78 du 15 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Mme Rosanna GARBIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

Qui désigne comme secrétaire Mme Isabel Dias, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que :

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit :

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de leur mandat d'administrateur et donne décharge aux administrateurs en fonction ;

- M. Guy GLESENER, demeurant professionnellement à L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz,
  - M. Jacques TORDOOR, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
  - M. Etienne GILLET, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
- en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à la présente date.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Guy GLESENER, demeurant professionnellement à L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur et comme commissaire vérificateur la société AUDITEX S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.559.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Garbin, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 décembre 2008. LAC/2008/51664. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004189/5770/64.

(090001251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009004148/5770/12.

(090000904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Reeagle S.A., Société Anonyme,**

(anc. Reeagle S.à r.l.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.101.

L'an deux mil huit, le huit décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Andrea ABODI, employé privé, né à Rome (Italie) le 7 mars 1960, résidant à Segrate (Italie) Via Fratelli Cervi, 13,

ici représenté par Maître Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée le 8 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société REEAGLE S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1576 du 26 juin 2008;

- Que la société REEAGLE S.à r.l. a un capital social de UN MILLION CENT TRENTE NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (1.139.500,- EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales de MILLE CENT TRENTE NEUF EUROS ET CINQUANTE CENTS (1.139,50- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transformer la forme juridique de la société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique et décide de changer la dénomination actuelle de la société en "REEAGLE S.A."

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base d'un rapport, en conformité des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales, établi en date du 8 décembre 2008 par Monsieur Fons MANGEN, réviseurs d'entreprises, demeurant professionnellement à Ettelbruck, qui conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au capital social, représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1.139,50 chacune, soit au total EUR 1.139.500"

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant actuel, Monsieur Marc Hubert TRIPET, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

### Troisième résolution

En conséquence, l'associé unique décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

#### **"Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "REEAGLE S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aurait d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

En outre la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter à toute société du groupe ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION CENT TRENTE NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (1.139.500,-EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de MILLE CENT TRENTE NEUF EUROS ET CINQUANTE CENTS (1.139,50-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'"administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un

actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'administrateur unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur:

Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Monsieur Marc Hubert TRIPET, né le 17 novembre 1931 à Chézaré Saint Martin, demeurant à CH-1206 Genève (Suisse), Avenue de Calas, 4.

Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes:

DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42166.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. LAC/2008/49771. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009004207/220/211.

(090000969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Semarra S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.777.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 octobre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 décembre 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003914/717/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**CCEEP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.349.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert du 3 décembre 2008 entre CCEEP Participations S.à r.l. (le «Cédant»), R.C.S.: B 130.806, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et CETP II Participations S.à r.l. SICAR (le «Cessionnaire»), existant sous les lois du Luxembourg, et enregistré sous le numéro 130.698, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire. Par ce transfert le Cessionnaire détient 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

CCEP Investment 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003950/9232/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

### **LPDM Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 143.744.

### — STATUTS

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

#### ONT COMPARU:

1) La société anonyme "INDRA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, représentée par son administrateur-délégué, à savoir Madame Marie Joseph Renders, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim;

2) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LPDM DEVELOPMENT S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La prise de participations pourra prendre la forme d'acquisition ou la souscription d'actions, obligations, warrants ou titre de créances émises par des entreprises ainsi que l'acquisition de brevets, marques ou droits quelconques.

Elle peut en outre acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, échange ou autrement.

Pour la gestion, le contrôle ou la défense de ses intérêts dans toute entreprise dans laquelle elle a investi ou envisage d'investir, la société peut assumer tout mandat d'administrateur, gérant ou mandataire. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux et administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils de placement d'argent et autres, fournir son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général, fournir toutes prestations de services et exécuter tous mandats sous forme d'étude, d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières, ainsi que, pour son propre compte, acquérir, mettre en valeur, louer ou aliéner, toutes propriétés immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 €) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,00 €) représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 €) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 décembre 2013 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateurs seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale qui se tient consécutivement à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer respectivement par écrit ou par la production de l'original télécopié.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** La société indemniserà tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où lors de pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs en question n'est pas responsable pour négligence

grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 17:00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra en observant les règles légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

**Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présentes statuts.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Dispositions transitoires*

- 1) Par dérogation à l'article 19.-, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2009.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INDRA HOLDING S.A., représentée comme dit ci-avant: Mille deux cent trente huit actions . . . . .	1.238
2) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, prénommée, deux actions . . . . .	<u>  2  </u>
Total: mille deux cent quarante actions . . . . .	1.240

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de trente et un mille euros (31.000,00 €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, par certificat bancaire, qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
- 2) Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2013:
  - a) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, administrateur de société, né à Uccle (B), le 5 janvier 1950, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, président.
  - b) Madame Marie-Joseph RENDERS, administrateur de société, né à Halle (B), le 17 octobre 1948, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim,
  - c) La société FIDIGA S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23 598, dont le représentant permanent est Mme Marie-Joseph RENDERS, prénommée.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2013:

La société anonyme EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbrück, Centre Kennedy, 45, Avenue J.F.Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 38.937.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. J. Renders, M. P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 décembre 2008. LAC/2008/51390. Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004235/5770/195.

(090000895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Mocapa S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.773.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 octobre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009003912/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Capet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.402.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 27 novembre 2008*

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009003918/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Lindau Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.919.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 octobre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009003910/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09509. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 octobre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009003908/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09504. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Helbra Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.780.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 octobre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de

son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société pour un mandat d'une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003907/717/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

### **Rütgers HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 938.225,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.873.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 5 novembre 2008 que Ramball Estates Limited, société de droit de Gibraltar ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square Gibraltar enregistrée sous le numéro 97611, a transféré l'intégralité de ses parts sociales dans la Société comme suit:

- 168741 parts sociales de classe A, 168741 parts sociales de classe B, 168741 parts sociales de classe C, 168741 parts sociales de classe D et 168741 parts sociales de classe E à Triton Fund II LP, un partenariat Limité de droit de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, ST. Helier, Jersey, JE4 8PX (représenté par son general parner Triton Managers II Limited)

- 5980 parts sociales de classe A, 5980 parts sociales de classe B, 5980 parts sociales de classe C, 5980 parts sociales de classe D et 5980 parts sociales de classe E à Two Triton Fund (Executives) LP, un partenariat Limité de droit de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, ST. Helier, Jersey, JE4 8PX (représenté par son general parner Triton Managers II Limited)

- 3999 parts sociales de classe A, 3999 parts sociales de classe B, 3999 parts sociales de classe C, 3999 parts sociales de classe D et 3999 parts sociales de classe E à Two Triton Fund F&F No2 LP, un partenariat Limité de droit de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, ST. Helier, Jersey, JE4 8PX (représenté par son general parner Triton Managers II Limited)

- 6425 parts sociales de classe A, 6425 parts sociales de classe B, 6425 parts sociales de classe C, 6425 parts sociales de classe D et 6425 parts sociales de classe E à Two Triton Fund F&F LP, un partenariat Limité de droit de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, ST. Helier, Jersey, JE4 8PX (représenté par son general parner TFF Limited)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003899/1649/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Carmax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 62.965.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 2008 au siège social*

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003917/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Celerity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 70.382.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 25 novembre 2008*

Il a été décidé

de nommer Madame Anne-Flore Reybier, administrateur de sociétés, née le 9 juillet 1976 à Lyon, demeurant Chemin de Torry 11, 1295 Mies (CH), à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003916/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Bijoux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 84.330.

—  
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2002, la démission du Commissaire aux comptes Mme Isabelle AREND et la nomination de AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1145 Luxembourg comme nouveau commissaire au compte ont été acceptées. L'assemblée générale a ratifié la démission des Administrateurs M. Albert PENNACCHIO et Mme Birgit MINES-HONNEFF et a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002 de coopter M. Christoph KOSSMANN au Conseil d'Administration. Leurs mandats s'achèveront avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 15 DEC. 2008.

Pour: BIJOUX HOLDING S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009003898/1017/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---